

ÉDITORIAL

En chemin vers l'abolition de la peine de mort en Asie

Cette année, à l'occasion du 10 octobre 2007, journée mondiale contre la peine de mort, la Coalition mondiale contre la peine de mort⁽¹⁾ – dont la FIACAT est membre du Comité de pilotage – avait choisi d'appeler à la mobilisation de tous pour l'arrêt des exécutions capitales en Asie.

En Asie, en 2007, au moins 664 exécutions et 2 561 condamnations à mort ont été recensées, et il est probable que ces chiffres sont inférieurs à la réalité⁽²⁾. Ceci étant, vingt-sept pays d'Asie ont d'ores et déjà aboli la peine de mort dans la loi ou dans les faits alors que quatorze pays continuent à pratiquer des exécutions. Dans certains des pays où la peine de mort est encore appliquée, des changements ont eu lieu ou sont en cours. Ainsi en est-il de la Chine qui a adopté une loi confiant à la Cour Suprême l'examen systématique de toutes les décisions judiciaires prononçant la peine de mort, de l'Inde qui n'a exécuté qu'une personne - en 2004 - en 10 ans, de Taïwan qui a suspendu les exécutions depuis 2005, de la Corée du Sud qui, après 10 ans sans exécution, est devenue abolitionniste de fait...⁽³⁾ Indéniablement, on peut constater, sur le continent asiatique, la progression vers l'abolition avec la mise en place de moratoires (c'est-à-dire la suspension temporaire des exécutions) plus longs et plus fréquents : depuis plusieurs années, le nombre des condamnations à mort et des exécutions a diminué en Asie.

Toutefois, la mobilisation des abolitionnistes que nous sommes reste essentielle. La vigilance est, en effet, de mise car rien n'est jamais acquis. Ainsi, aux Philippines qui ont aboli en droit la peine de mort en 2006, un projet de loi visant à la réintroduire fait aujourd'hui l'objet de débats passionnés.

Voilà pourquoi, une fois encore, cette année, le réseau des ACAT, appuyé par leur fédération, a été très mobilisé, comme le manifeste la multitude d'actions qu'elles ont entreprises : témoignages de condamnés à mort ou d'anciens condamnés et d'aumôniers de prison (ACAT Canada, ACAT Vlaanderen, ACAT Sud Kivu au Congo RDC), sensibilisation des milieux scolaires (ACAT Togo), organisation de conférences (ACAT Belgique francophone, ACAT Etats-Unis et ACAT Nord Kivu en RDC), manifestations sur la voie publique (ACAT Brésil, ACAT France), prières œcuméniques (ACAT Espagne), campagnes de signatures de la pétition (ACAT Allemagne, ACAT Burkina Faso, ACAT France, ACAT Italie, ACAT RCA, ACAT Suisse), rencontres institutionnelles avec des responsables politiques (ACAT Togo), émissions de radio (ACAT Togo, ACAT Sud Kivu au Congo RDC)...



Asie : il est temps d'arrêter les exécutions

Ouvrons les yeux

LE 10 OCTOBRE 2008

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

www.worlddaysofprayer.org



En chemin vers l'abolition de la peine de mort en Asie

ÉDITO... SUITE



La FIACAT, quant à elle, a relayé la campagne de la Coalition mondiale en Asie en participant à des missions initiées par la France en sa qualité de présidente de l'Union Européenne, en Thaïlande et à Taiwan, afin de sensibiliser les responsables politiques et religieux à la négation de la vie et de la dignité humaine que constitue la peine de mort, d'encourager les professionnels du droit (magistrats, avocats, universitaires...) à réformer leur système judiciaire et pénitentiaire, de soutenir les ONG de défense des droits de l'homme dans leur combat contre les exécutions capitales.

« (...) L'usage de la peine de mort est non seulement un refus du droit à la vie mais aussi un affront à la dignité humaine partagée par l'humanité tout entière. (...) Toute décision de peine capitale encourt de nombreux risques : le danger de punir des personnes innocentes ; la tentation de promouvoir des formes violentes de revanche plus qu'un véritable sens de la justice sociale ; une offense claire contre l'inviolabilité de la vie humaine, en promouvant une culture de la violence et de la mort ; et, pour les chrétiens, il s'agit aussi d'un mépris de l'enseignement évangélique sur le pardon. Ôter la vie ne permet jamais de parvenir à des objectifs estimables pour lesquels les sociétés punissent les délinquants, alors que cela peut apaiser temporairement les appétits de vengeance.⁽¹⁾ » La perspective du message évangélique est de sauver la vie et non de la perdre. La Bonne Nouvelle de Jésus Christ, venu non pas pour condamner mais pour sauver, pour donner la vie et l'amour, est dans la cohérence de tout le message d'espérance, de pardon, de vie et d'amour qui est dans l'Écriture : « Dieu lui n'a pas fait la mort et il ne prend pas plaisir à la perte des vivants. Car il a créé tous les êtres pour qu'ils subsistent » (Sagesse 1, 13-14) et : « Dieu ne prend pas plaisir à la mort du méchant mais plutôt qu'il renonce à sa conduite et qu'il vive » (Ezéchiel 18, 23).

C'est ce que, tout récemment, Troy Davis, condamné à mort américain suspendu à un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis qui vient d'être rejeté, exprimait dans une lettre adressée à sa sœur en évoquant tous ceux qui, à travers le monde, sont intervenus en sa faveur : « (...) Ceci n'est pas le dossier de la peine de mort, ceci n'est pas le dossier de Troy Davis, mais celui de la justice et de l'esprit

d'humanité qui verra le triomphe de la justice. Je ne peux répondre à toutes vos lettres, mais je les lis toutes ; je ne peux vous voir tous mais je peux imaginer vos visages ; je ne peux vous entendre, mais vos lettres m'emmènent jusqu'aux confins du monde ; je ne peux vous toucher physiquement, mais je sens votre chaleur chaque jour de mon existence. Alors, merci, et rappelez-vous que je suis en un lieu où l'exécution peut seulement détruire ma forme physique mais, à cause de ma foi en Dieu, en ma famille et en vous tous, je suis spirituellement libre parfois, et peu importe ce qui arrive dans les jours et les semaines à venir. Ce mouvement en faveur de l'abolition de la peine de mort et de la recherche d'une vraie justice, qui montre un système échouant à protéger les innocents, doit se développer rapidement. Il y a tant de Troy Davis. Ce combat pour en finir avec la peine de mort n'est pas gagné ou perdu à travers moi, mais à travers notre force pour aller plus loin et sauver chaque personne innocente en captivité dans le monde. Il faut démanteler ce système injuste ville par ville, région par région, pays par pays. »

A nous de continuer à avancer dans ce chemin qui mènera un jour à l'abolition réellement universelle de la peine de mort. A l'aube des célébrations, le 10 décembre 2008, du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui proclame le droit à la vie et le respect de la dignité humaine, impossible de rester sourds à l'appel de Troy Davis : « Ne cessez jamais de combattre pour la justice et nous vaincrons ! »

Sylvie Bukhari-de Pontual
Présidente de la FIACAT

1/ Voir le site web : <http://www.worldcoalition.org>.

2/ Dans une récente étude, les chercheurs américains Franklin Zimring et David Johnson estiment que 85 % à 95 % des exécutions du monde auraient lieu en Asie.

3/ Voir la plaquette de la Coalition mondiale contre la peine de mort diffusée, le 10 octobre 2008, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort : Asie : il est temps d'arrêter les exécutions.

http://www.fiacat.org/fr/article.php?id_article=888

4/ Déclaration du Saint Siège au troisième Congrès mondial sur la peine de mort à Paris le 3 février 2007.

BURUNDI

Dans le cadre de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de torture, le 26 juin, l'ACAT-Burundi en collaboration avec le vice-Ministère burundais des droits de l'Homme et du Genre, l'Office du haut-commissaire aux droits de l'Homme, la division des droits de l'Homme et Justice du Bureau intégré des Nations unies au Burundi (BINUB), Avocats sans Frontières et d'autres organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, a organisé un rassemblement public.

Entre 15 heures et 16h30, heure de trafic intense, sur la place de l'Indépendance, à Bujumbura, et dans divers lieux stratégiques, les militants, dont les tee-shirts affichaient aussi des messages, ont déployé des banderoles en soutien aux victimes de la torture.

Des victimes d'actes de torture ont témoigné de leur désarroi par rapport au silence des autorités quant à la répression du crime de torture et ont demandé d'être réhabilitées. La manifestation a été couverte par les médias.

Il faut rappeler que les organisations de défense des droits de l'Homme ont déposé une pétition au bureau du président de l'Assemblée nationale pour demander l'adoption du projet de loi portant sur la révision du code pénal en attente depuis plus d'une année. Ce nouveau code pénal érige en infraction autonome les actes de torture.



CONGO

Le Conseil national de l'ACAT-Congo s'est tenu les 26 et 27 septembre 2008 à Liambou (à 25 km de Pointe-Noire). Après une cérémonie ponctuée de chants de louange et de prières, ont eu lieu les comptes rendus des groupes régionaux. Il en ressort chez tous les mêmes difficultés dans le fonctionnement, vu la situation socio-économique. Le Conseil a élu un nouveau bureau national.

MADAGASCAR

Dans l'année écoulée, ont eu lieu 15 visites de lieux de privation de liberté. Outre des actions ponctuelles (visites de centres carcéraux et de réinsertion (comme à l'occasion de la Journée de la Femme, le 8 mars), l'ACAT-Madagascar a particulièrement axé ses efforts sur l'assistance aux personnes en détention préventive durant plusieurs mois, voire même des années : trouver tous les moyens pour accélérer leur jugement, retrouver des dossiers égarés ou, s'ils sont perdus retrouver le procès-verbal de leur audition par le procureur... Les établissements pénitenciers ne disposant pas de parloir, la rencontre avec les prisonniers se fait dans le coin d'un bureau. Avec les gardes pénitenciers autour de lui, on imagine aisément que le détenu n'est guère enclin à parler ouvertement.

L'ACAT-Madagascar a reçu plus d'une cinquantaine de plaintes de la part des familles ou des détenus sur les tortures et/ou mauvais traitements qu'ils ont subis au cours de leur interrogatoire et en prison. Impossible à vérifier, car sans traces physiques ni témoins.

L'ACAT-Madagascar est reconnue par le Ministère de la Justice et par les forces de l'ordre et entretient de bonnes relations avec eux. Ce qui facilite l'accès libre dans les lieux de privation de liberté et de détention.



SENEGAL

Le Samedi 28 Juin 2008, l'ACAT Sénégal s'est jointe à la marche organisée par les journalistes pour dénoncer les actes de torture commis sur des journalistes dans l'exercice de leur fonction. Par ce geste, ACAT Sénégal a voulu montrer aux Sénégalais qu'il est grand temps que l'Etat prennent des mesures face à ces dérives policières, ce n'est pas la première fois que cela se produit et il y'a des cas de torture sur de simples citoyens qui sont restés en suspens comme le cas de Kaolack et de Kolda.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'ACAT-Nord Kivu a réuni des leaders des communautés du territoire de Walikale pour les sensibiliser sur les droits de l'enfant et de la femme. Quarante-quatre leaders ont été formés ; une dizaine de cas de violations des droits de l'Homme ont été pris en charge par les avocats et membres de la section « Assistance judi-

ciaire » de l'ACAT-NK ; elle a animé une cinquantaine d'émissions radio. L'ACAT a facilité, par l'intermédiaire de Pascal Kambale, assistant de la commission Assistance aux personnes vulnérables, le 28 septembre 2008, la réinsertion au sein de sa famille d'un mineur accusé de viol.

Elle a fait un rapport sur la situation des lieux de détention du territoire de Walikale et Mesini : délabrement des lieux de détention, arrestations arbitraires et détentions illégales, inexistence de personnel qualifié.

TCHAD

Lors de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, l'ACAT-Tchad a organisé une émission radio, pour présenter la lutte de l'ACAT, comment elle entend éradiquer la torture au Tchad et pourquoi elle soutient les victimes de la torture. Les militants auront dorénavant une émission tous les mardis pour sensibiliser les auditeurs sur les garanties fondamentales et les conditions de détention.



Logos des organisateurs du Cycle biennal Norbert-Kenne

Un programme de visites des lieux de détention est en train d'être mis sur pied.

Pour partager le savoir des formateurs africains du Cycle biennal Norbert-Kenne, une rencontre a eu lieu pour qu'ils en fassent profiter les militants.

L'ACAT-Tchad met sur pied, avec eux, une formation chaque week-end, samedi et dimanche après-midi, sur un semestre, pour développer des thèmes bien précis : philosophie de l'ACAT, introduction aux droits de l'Homme, la torture, les textes juridiques etc.

SUISSE

Les nouvelles orientations et nouvelle composition de l'équipe du Secrétariat a occupé, ces derniers mois, le Comité. L'ACAT-Suisse met l'accent sur le renforcement de la présence de l'ACAT au niveau du grand public, que ce soit par les campagnes ou par de nouveaux outils de communication.



ALLEMAGNE

En ce qui concerne les domaines de la formation/information, l'ACAT-Allemagne a édité une brochure sur la peine de mort et la torture, à l'usage des organismes de formation chrétienne ; a organisé une conférence sur l'ACAT à l'université de Constance ; une interview de son président à *Radio Horeb* ; a été représentée au réseau Togo des ONG et fait paraître un rapport sur les consultations nationales au Togo au sujet des moyens de soutien au processus « vérité, justice et réconciliation » dans ce pays.

Pour sa prochaine assemblée générale (novembre 2008), elle prévoit deux journées de réflexion sur le thème : « Parler avec Dieu, la prière comme pilier de base du travail en ACAT ».

Parmi les actions : elle a participé, avec d'autres organisations de droits de l'Homme et le Conseil des réfugiés, à la campagne de Pro Asyl « Stop à la mort » dont le but est d'attirer l'attention sur les conditions inhumaines dans lesquelles les demandeurs d'asile sont refoulés aux frontières maritimes de l'Europe.

Au début de l'été, l'ACAT Allemagne a été invité par la paroisse catholique de l'université de Constance à tenir une conférence sur le thème « Vaincre l'impuissance ».

L'ACAT a tenu un stand d'information à la foire des droits de l'homme de l'université européenne Viadrina de Francfort s/ Oder.

GRANDE-BRETAGNE

La loi contre le terrorisme est actuellement devant le Parlement ; l'ACAT a écrit au Premier ministre au sujet des 42 jours de détention préventive prévue par cette loi. Elle a envoyé des lettres au Premier ministre et aux autres ministres du gouvernement au sujet de la ratification de la Convention contre les disparitions forcées.

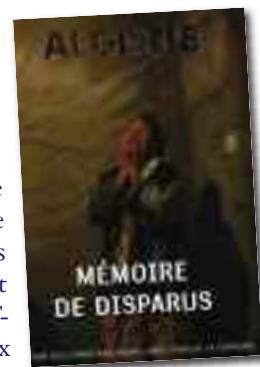
Des membres de l'ACAT ont reçu des réponses à leurs lettres du bureau du Procureur de Russie au sujet du cas de Vasily Aleksanyan ; et des autorités d'Israël concernant les cas de Ezzat Hajli et Mohammad Bsharat. 32 membres prennent part à l'« ACAT's SOS torture ». Une campagne de publicité a été faite pour la campagne annuelle « Christmas Cards », en collaboration avec les Eglises, la Commission Justice et Paix etc. L'ACAT-UK a préparé avec la FIACAT un rapport alternatif au 6ème rapport périodique du Royaume-Uni sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les recommandations du Comité des droits de l'homme adressé au Royaume-Uni mettent principalement l'accent sur les mesures prises par le gouvernement à l'encontre des demandeurs d'asile et des personnes suspectées de terrorisme et font largement écho aux principales préoccupations de l'ACAT-UK et de la FIACAT.

Des dépliants et des documents de prière ont été faits pour le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

FRANCE

L'ACAT-France a été entendue par le Comité des droits de l'Homme des Nations unies, sur les thématiques des lieux privatifs de liberté et de l'asile. Le rapport de l'instance onusienne sur l'application par la France du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, publié le 22 juillet 2008, reprend plusieurs des recommandations de l'ACAT-France.

Au sujet de l'Algérie et de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui prévoit une amnistie généralisée pour les responsables des disparitions et des tortures, l'ACAT-France a lancé, aux côtés des familles de disparus, en août 2008, une campagne intitulée « Mémoire de disparus ».



Deux ans après l'assassinat de la journaliste et activiste Anna Politkovskaïa (le 7 octobre 2006), l'ACAT-France et Amnesty international ont lancé une action de mobilisation pour dénoncer l'impunité qui entoure cet assassinat et le manque de volonté des autorités russes pour traduire en justice ses commanditaires. Entre le 1^{er} et le 12 octobre, trente-trois manifestations ont été organisées dans toute la France. Action relayée par les médias français et également par la presse russe indépendante.

BRESIL

L'ACAT a fait recours contre un jugement qui innocentait deux policiers militaires accusés d'homicide et de torture contre deux jeunes. Elle a présenté et défendu à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme de l'OEA, le cas de cinq jeunes de la banlieue de São Paulo, accusés d'avoir volé une voiture d'un ex-policier et qui ont été torturés pour leur extorquer des aveux.

L'ACAT a visité des pénitenciers et constaté des mauvais traitements et des tortures psychologiques, sur fond de surpeuplement, de problèmes sanitaires et médicaux. Elle en a fait part à la presse dans l'un des cas.

Elle a visité deux unités de la CASA (complexes de détention d'enfants et d'adolescents délinquants) et a constaté des agressions physiques et morales, de mauvaises conditions d'hygiène, des violences... Elle a prévenu le ministère public et les autorités compétentes de l'Etat, exigeant des mesures immédiates.

En septembre, deux représentants de l'ACAT-Brasil ont participé à un séminaire « La torture continue aujourd'hui », où le coordinateur de l'ACAT a été l'un des conférenciers.



L'ACAT-Brasil



CANADA

L'ACAT-Canada se prépare à célébrer son vingt-cinquième anniversaire en janvier 2009, avec comme thème : « Attiser le feu – animer la militance ».

Pour l'examen du Canada au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies dans le cadre de l'Examen périodique universel, un important document a été rédigé par deux membres du Comité des interventions et envoyé à la FIACAT.

ACTIVITÉS DE LA FIACAT



La première session du « Cycle Norbert-Kenne » 2008-2009 s'est tenu à Yaoundé du 14 juillet au 1^{er} août 2008 ; elle avait pour thème : « Renforcement des capacités des acteurs de la société civile pour la mise en œuvre effective des mécanismes de prévention et de sanction de la torture. »

Voici un extrait du discours de clôture des participants au cycle :

« (...) Nous venons de passer trois merveilleuses semaines au sein de cet auguste institution où nous avons reçu un enseignement de qualité, dispensés par d'imminents universitaires dans un esprit libre et détendu ;

Au terme de ce premier parcours nous sortons enrichis de tous ces enseignements.

C'est l'occasion pour nous de dire merci, merci aux organisateurs du cycle biennale Norbert KENNE qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer à tout point de vue notre encadrement. (...)

Au terme de ce magnifique séjour, nous prenons l'engagement de mettre en œuvre les enseignements reçus et de parfaire chacun en ce qui le concerne le projet choisi dès notre retour. (...)

Pour une Afrique épris de justice et de dignité de l'homme dans sa diversité.

Vive les organisateurs de ce cycle.

Vive les droits de l'homme (...). »

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Le 10 octobre 2008, Journée mondiale contre la peine de mort, la Coalition mondiale contre la peine de mort a appelé les citoyens du monde à se mobiliser pour que cessent les exécutions en Asie.

Voici un bref compte-rendu des actions des ACAT pour cette journée.

Conférences

Belgique francophone : conférence de Guy Aurenche : « L'abolition de la peine de mort, quels enjeux pour l'humanité de demain ».

Etats-Unis : « Last Rights, what are they ? » Conférence du Rev. Joe Ingle.

Communiqué de presse et signature de la pétition : **Burkina-Faso, République Centrafricaine, Italie**

Journées de réflexion

Nord-Kivu : « La peine de mort est l'une des plus graves formes de torture qui puissent exister » qui a réuni des représentants d'ONG, d'organisations de défense de droits de l'Homme, des officiers de la police Judiciaire (4), certains officiers du Ministère Publique (4), le président de l'Assemblée provinciale, le président de la commission juridique de l'Assemblée provinciale, le ministre Provincial de droits humains et de la Justice, le chef de division de droits humains...

Sensibilisation et témoignages

Canada : « Trente-huit ans derrière les barreaux », témoignages d'aumôniers de prison. Et une deuxième soirée de sensibilisation publique, à l'aide d'un témoignage d'un ancien condamné à vie pour meurtre, maintenant engagé dans le soutien des détenus qui écoperent de longues peines à travers l'organisme Option-Vie [en concertation avec le groupe de Sant'Egidio et avec la Ville lumière de Saint-Jérôme].

Belgique-Vlaanderen, en collaboration avec Sant'Egidio et Inside outside : deux témoignages dans les couloirs de la mort.

Sud-Kivu : sensibilisation au quartier des Chinois (qui s'occupent de la réfection

des routes de Bukavu) puis au quartier général de la Mission des Nations unies au Congo (MONUC) avec un entretien avec quelques Pakistanais trouvés sur les lieux. Les asiatiques ont été plutôt réceptifs, ont manifesté un grand intérêt à ce sujet et ont exprimé le souhait de rendre visite aux bureaux de l'ACAT pour approfondissement et poursuite des discussions sur les raisons en faveur ou en défaveur de l'abolition de la peine de mort.

Togo : Un festival de films sur les droits de l'Homme a permis à l'ACAT de discuter de cette problématique avec les élèves des lycées et la population de certains quartiers de Lomé.

Prière œcuménique

Espagne : à Barcelone, prière œcuménique qui a permis à chacun de participer à la campagne de signatures lancée par la Coalition mondiale contre la peine de mort. Par ailleurs, un appel urgent a été adressé au gouverneur du Texas en faveur de la révision de sentence de mort d'Eric Cathey.

Manifestations

Brésil : « Acte public contre la peine de mort » (dénoncer exécutions sommaires et arbitraires au Brésil ; jeux olympiques en Chine ; impunité des tortionnaires dans la période récente de la dictature militaire ; informer sur le combat contre les violences policières, les injustices et le manque d'accès aux droits, spécialement chez les plus pauvres). L'Acte a été réalisé sur la place centrale de Capão Redondo, l'un des quartiers de São Paulo, où les indices de violences et d'assassinats sont les plus élevés. En partenariat avec sept ONG.



France : le 2 juillet, avec AI, organisation d'un die-in sur la place de la Concorde à Paris et dans plusieurs villes de France, pour dénoncer l'application de la peine de mort aux Etats-Unis. Témoignage de Martine Correia de son combat qu'elle mène depuis 17 ans pour sortir son frère, Troy Davis, des couloirs de la mort.

Campagne de signatures

Suisse : a repris la thématique et la documentation proposée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, en se concentrant sur deux pays asiatiques, Japon et Taïwan. La documentation a été envoyée à toutes les paroisses, en les invitant à participer à cette campagne, à signer les pétitions et à faire une collecte en faveur de l'ACAT.

Allemagne : même campagne de signatures pour un moratoire des exécutions capitales en Asie. Un appel du mois est consacré à un condamné à mort au Japon. France : même campagne de signatures, en collaboration avec AI. L'appel du mois d'octobre a porté sur la situation particulière de Taïwan.

Emissions de radio

Sud-Kivu : émission de radio de Maître Habibu Jean Bosco sur le thème « La peine de mort : une peine cruelle, inhumaine et dégradante » ; avec une attention particulière sur les instruments juridiques internationaux, nationaux congolais contre la peine de mort.

Togo : émissions les 10 et 11 octobre sur la peine de mort. Rappel à la population de ne pas se faire justice elle-même en tuant les voleurs ou autres délinquants.

Lobbying

Togo : avec AI, rencontre avec la présidente de la Commission des DH de l'Assemblée nationale ; avec le ministre des droits de l'Homme, de la consolidation de la démocratie et de la formation civique (selon ses dires, le Chef de l'Etat serait favorable à l'abolition de la peine de mort) ; avec le directeur de Cabinet du ministre de la Justice. Des posters et brochures de la Coalition mondiale contre la peine de mort ont été remis aux autorités rencontrées.

LA NUIT DES VEILLEURS DE L'ACAT : PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

Pour la troisième année consécutive, à l'occasion de la journée internationale de soutien aux victimes de la torture, seize ACAT se sont unies pour porter dans leurs prières nos frères torturés. [Allemagne, Belgique (francophone et Vlaanderen), Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Canada, Grande-Bretagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RDC (Sud-Kivu, Katanga, Kinshasa), Philippines, République Tchèque, Sénégal, Suisse].

Former une immense chaîne de prières, rassembler des veilleurs sur tous les continents, sensibiliser les chrétiens au scandale de la torture grâce à la prière, c'est tout le sens de la Nuit des veilleurs.

Devenir le prochain des victimes de la torture, telle était la thématique de la Nuit des veilleurs 2008. En s'appuyant sur la parabole du bon Samaritain (Luc

10, 29-37), la question n'est plus « *Qui est mon prochain ?* », mais « *Comment être le prochain de tout homme ?* ». Les personnes qui sont torturées sont pourtant infiniment loin, à grande distance géographique. Parce que leurs souffrances sont insondables, les torturés survivent dans un monde situé au-delà de tout imaginable. Mais écrans et journaux renvoient les échos, et parfois les images, d'actes de torture qui sont commis. Comme le Samaritain sur le chemin de Jérusalem à Jéricho, les habitants du monde croisent, sur les autoroutes de l'information, des victimes de la torture dépouillées, rouées de coups, laissées à moitié mortes : si loin, si proches. Les voir, mais détourner les yeux et passer à bonne distance seraient confortable.

C'est ce que ne veulent pas les veilleurs qui, par milliers, ont participé à cette

nuit. De l'Afrique du Sud à la Suède, en passant par les Philippines, la Sierra Leone ou le Guatemala. Au total, dans quarante-huit pays, des prières sur tous les continents et près de 245 veillées organisées.

Alors, « allumées » nos ACAT qui ont prié pour les victimes de la torture ? Non ! Eclairées par les milliers de flammes de l'Esprit. Car les ACAT et tous ceux qu'elles ont mobilisé attendent le pouvoir d'un signe spirituel contre le pouvoir de la violence tortionnaire.

La nuit des veilleurs, une initiative symbolique où passe le souffle d'une espérance qui n'a rien de déraisonnable : celle d'un monde sans torture.



fiacat.info, lettre d'information éditée par la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, est disponible sur abonnement (16 euros avec le supplément « Des outils pour agir »).

DIRECTION DE LA PUBLICATION : Sylvie Bukhari-de Pontual. COORDINATION : Guillaume Colin. RÉDACTION : Marie-Thérèse Bouchardy. MAQUETTE : Jean-Christophe Faure. DIFFUSÉE uniquement par courrier électronique.

Tél. : 33 (0)1 42 80 01 60 – Fax : 33 (0)1 42 80 20 89 – fiacat@fiacat.org

27, rue de Maubeuge
75009 Paris – France
www.fiacat.org